



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

LUNDI 27 JANVIER 2020

L'an deux mil vingt, le 27 janvier 2020 à 20h30, le conseil municipal de la commune des Bois d'Anjou, en session ordinaire, sous la présidence d'Arnaud Monchicourt, le Maire.

Convocation : Monsieur ou Madame : Florence BAHUON, Pascal NOGRY, Gérald LAVIEC, Annie LAURENT, Bruno POUVREAU, Clarisse BUCHER, Dean BLOUIN, Martine BRIOT, Fabrice BOURCIER, Monique MALARD, Jean-Marc METAYER, Sylvie, ROUSSIASSE, Jocelyn GRIMAULT, Arnaud MONCHICOURT, Sandro GENDRON, Jocelyne RUBEILLON, Philippe RICHER, Frédéric FORET, Patrick COCHIN, Franck RUAULT, Chantal MOREAU, Stéphane FORTANIER, Dominique VINCENT, Isabelle MOYA-RAMDANI, Angélique BRODIN, Emilie LEHOREAU, Laurent CUREAU, Estelle BOYEAU, Thierry CHEVRIER, Eric ROCHARD, Samuel MAUPETIT, Alain TAUNAY, Valérie LEROUX.

Etaient absents : Gérald LAVIEC, Clarisse BUCHER, Josselin GRIMAULT, Patrick COCHIN, Isabelle MOYA-RAMDANI, Laurent CUREAU, Estelle BOYEAU, Éric ROCHARD, Valérie LEROUX

Etaient absents excusés : Florence BAHUON, Annie LAURENT (pouvoir à Arnaud MONCHICOURT), Fabrice BOURCIER (pouvoir à Sandro GENDRON), Sylvie ROUSSIASSE, Philippe RICHER (pouvoir à Jocelyne RUBEILLON),

Secrétaire de séance : Sandro GENDRON

.....

Les conseillers se réunissent à 20h30.

Monsieur Sandro GENDRON est désigné secrétaire de séance.

- **Approbation du compte - rendus du conseil municipal du 20 décembre 2019.**

Monsieur le Maire soumet le dernier compte rendu de séance à l'approbation des Elus.

Sans observation particulière, Monsieur le Maire en appelle aux votes. Le compte – rendu est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est le suivant :

Finances – Economie

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET GENERAL DES BOIS D'ANJOU

2. **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET GENERAL DES BOIS D'ANJOU**
3. **AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 DU BUDGET GENERAL DES BOIS D'ANJOU.**
4. **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET AR2**
5. **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET AR2**
6. **CONSTATION ET AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 DU BUDGET ANNEXE « ATELIER RELAIS N°2 DES BOIS D'ANJOU –**
7. **APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET HPA**
8. **APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET HPA**
9. **CONSTATION ET AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 DU BUDGET ANNEXE « HOTELLERIE DE PLEIN AIR » DES BOIS D'ANJOU**
10. **AUTORISATION DE MANDATER UNE PARTIE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2020 -ANNULE ET REMPLACE LA DL 2019-83 SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE**

Ressources humaines

11. Rattachement à la consultation lancée par le Centre de Gestion pour la couverture des risques statutaires des agents au 1^{er} janvier 2020.

12. Vote du tableau des effectifs

PRESENTATION DU CA2019 SUR LA BASE D'UNE NOTE SYNTHETIQUE

Sur la base d'une note synthétique, Monsieur le Maire présente les principales caractéristiques du CA 2019 pour les trois budgets.

BUDGET PRINCIPAL

Vue globale :

- **Dépense de fonctionnement : augmentation +14.62 %** (dépenses importantes sur l'entretien de la voirie en 2019) **et les recettes de +4.97 % par rapport au CA 2018.**
- **Les dépenses d'investissement :** forte augmentation en 2019 par rapport au CA 2018 compte tenu de toutes les réhabilitations en cours (école et Mairie Fontaine Guérin, mairie et salle de St Georges du Bois, Elévateur mairie de Brion, (457 597.33 € en 2018 et 1 300 067.26 € en 2019).

1 – 1. Section de fonctionnement

A- DEPENSES – DETAILS PAR CHAPITRE

- **chapitre 011 (charges à caractère général) :** forte augmentation + 14.62 % et notamment :
 - **ligne « entretien et réparations de voiries cpte 615231** a fortement augmenté en 2019 (1 085.65 € en 2018 et 307 300.46 € en 2019)
 - **ligne « frais de nettoyage des locaux » cpte 6283 a augmenté de + 254.48 %** (vitrieres des écoles due aux travaux de l'école de Fontaine Guérin)

- **lignes « Entretien matériel roulant » cpte 61551 et Entretien dépannage et réparation autres biens mobiliers** ont quant à elles bien diminuées - 49.57 % et - 53.78 % (moins de bris de glaces sur le tracteur Claas)
- **chapitre 012 (charges de personnel) a diminué de - 9.32 % :**
 - **Lignes « Personnel titulaire et non titulaire » cpte 64111 et 6413 ont diminuées :** - 18.30 % entraînant de fait une baisse des charges salariales
 - **Ligne « CAE » cpte 64168 :** plus de rémunération sur des emplois aidés en 2019
- **chapitre 042 : dotations aux amortissements » augmentation de +32.23 %** suite à l'augmentation des investissements réalisés.

B - RECETTES – DETAILS PAR CHAPITRE

- **chapitre 013 (-35.87 %) :** remboursements sur salaires (arrêts maladie, compensations sur le supplément familial),
- **Le chapitre 70 (-1.08%) :** produits des services et ventes diverses (Loyers des agences postales, occupations du domaine public, redevances services périscolaires (baisse des effectifs), photocopies, concessions cimetières, vente de bois...)
- **Le chapitre 73 (+1.94 %) :** impôts et taxes perçus par la collectivité.
- **Le chapitre 74 (+12.93 %) :** regroupe les dotations et participations reçues de l'Etat (DGF part« bourg centre », Dotation Nationale de Péréquation...)
- **Le chapitre 75 (- 17.72 %) :** regroupent les autres produits de gestion courante (loyers des logements appartenant à la commune et locations de salles). Nous avons deux locations de moins sur Brion et la salle Y. Péan a été moins louée en 2019.
- **Le chapitre 77 (+26.76 %) :** regroupe les produits exceptionnels (remboursements de sinistres, les opérations d'ordre (sorties de biens) remboursements divers.

1 – 2. Section d'investissement

A. DEPENSES

Remboursement du capital de la dette (chap. 16)	94 717.28
Immobilisations incorporelles études (chap. 20)	35 815.00
Immobilisations corporelles voirie (chap. 215)	349 991.45
Immobilisations corporelles matériel (chap. 218)	60 368.57
Immobilisations corporelles bâtiments (chap.213)	709 025.31
Subventions d'équipement versées (chap. 204)	14 000.00
Moins-value sur vente (chap.040)	4 134.61

B. RECETTES

Les recettes du chap.13 (Subventions versées) se distinguent par un montant important de reports (235 000,00 euros) du au règlement tardif des demandes de subvention.

Excédent de fonctionnement capitalisé (001)	669 960.48
Taxe d'Aménagement (chap.10)	17 933.36
FCTVA (chap.10)	66 600.18
Subventions versées (chap. 13)	73 629.98
Amortissements et écritures de cession de matériels (chap. 040)	211 427.05

2. Autofinancement

Sur l'exercice 2019, autofinancement brut (F+I) en diminution par rapport à 2018 (-155 404.33 € en 2019 contre +686 368.56 € en 2018) diminution due aux investissements importants sur cet exercice.

- **Résultat de clôture : Avec la reprise des excédents antérieurs (F et I), le résultat au 31.12.2019 s'élève à +1 346 441.42 €**
- **Calcul de l'épargne de gestion, de l'épargne brute et de l'épargne nette 2019 (sur dépenses et recettes réelles) :**

La commune dégage une épargne brute de + 562 127.91 € au C.A. 2019 et une épargne nette de +467 410.63 €.

3. L'Etat de la dette budget communal

- Dette au 31 décembre 2019 sur le budget communal : 617 007.03 € contre 711 033.92 € au 31/12/18.
- Endettement par habitant au 31 décembre 2019 est de **232.57 € contre 269.64 €** au 31 décembre 2018.

BUDGETS ANNEXES

1. Compte administratif budget « Hôtellerie Plein Air »

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	42 875.25	88 476.88
OPERATIONS REELLES :		
Dépenses et recettes de fonctionnement	17 061.19	76 941.04
OPERATIONS D'ORDRE :		
sorties de biens	11 013.06	
Amortissements	14 801.00	
<i>Ecritures/vente mobil home</i>		9 013.06
<i>travaux en régie</i>		2 522.78
Report exercice précédent	0	0
Résultat de clôture :		45 601.63
	259 788.8	174 521.9
Section d'investissement	7	0
OPERATIONS REELLES :		
Achat chalets, et travaux sur le camping	248 253.03	
Emprunt, subvention, Affectation de résultat 2018		99 443.02
Affectation de résultat 2018		49 264.82
OPERATIONS D'ORDRE :		
travaux en régie	2 522.78	
vente mobil homes	9 013.06	11 013.06
Amortissements		14 801.00
Résultat de clôture :		-85 266.97

Section de Fonctionnement :

- **Dépenses :** Dépenses d'eau, d'électricité, de gaz refacturées à la Société G E CO gérante du camping - Apparaissent aussi les écritures d'ordre concernant les ventes des mobil homes que l'on retrouve en recettes d'investissement ainsi que les écritures d'amortissements
- **Recettes :** acomptes sur les locations de mobil homes de fin 2018, subvention de la commune (44 952.69 € €), des ventes de mobil homes, remboursement d'assurance suite à vandalisme, refacturation eau et électricité et gaz à la société G E CO et redevance d'occupation temporaire ainsi que des travaux faits en régie.

Section d'investissement :

- **Dépenses** travaux faits en régie par le personnel communal, écritures de sorties de biens, achats de chalets, rénovation des chalets et la rénovation du camping.
- **Recettes :** affectation des résultats 2018, écritures sur les ventes des mobil homes, amortissements et de la subvention du Contrat de Territoire Région (96 000 €).

Le résultat de clôture négatif de – 85 266.97 € devra être reporté en Dépenses d'Investissement du budget primitif 2020

2. Compte administratif budget « Atelier Relais n° 2 »

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	11 620.85	12 095.04
Dont Opérations réelles	2 104.28	8 911.24
<i>Dont Opérations d'ordre</i>	9 516.57	2 338.00
Report exercice précédent :		845.80
Résultat de clôture :		474.19
Section d'investissement	2 992.39	32 929.08
Dont Opérations réelles	654.39	5 993.54
<i>Dont Opérations d'ordre</i>	2 338.00	9 516.57
Report exercice précédent :		17 418.97
Résultat de clôture :		+29 936.69

Section de Fonctionnement :

- **Dépenses** : dépenses réglées en 2019 hormis le solde des frais financiers liés à l'emprunt qui est terminé (2.90 €), une créance irrécouvrable de 2 101.38 € ainsi que les dotations aux amortissements (9 516.57 €)
- **Recettes** proviennent de la part du loyer ASPELEC correspondant aux intérêts du crédit-bail, de la subvention communale (6 503.20 €) ainsi que la quote-part des subventions d'investissement transférées (2 338.00 €).

Section d'investissement :

- **Dépenses** : correspondent à la dernière échéance de l'emprunt (654.39 €) et à la subvention d'investissement transférée (opération d'ordre 2 338.00 €).
- **Recettes** : portent sur les loyers ASPELEC correspondant au capital du crédit-bail (5 993.54 €) et les dotations aux amortissements (opérations d'ordre 9 516.57 €).

1. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET GENERAL DES BOIS D'ANJOU

Après examen du compte administratif de l'exercice 2019, et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, Monsieur le Maire en appelle aux votes.

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur est adopté à l'unanimité.

2. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET GENERAL DES BOIS D'ANJOU

Monsieur Pascal NOGRY, adjoint au maire, délibérant hors de la présence du maire, donne acte de la présentation faite du compte administratif pour les comptes 2019 :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DE L'EXERCICE	RESULTATS REPORTE N-1	RESULTATS DE CLÔTURE
FONCTIONNEMENT	2 047 671.80 €	2 422 744.16 €	375 072.36 €	831 885.27 €	1 206 957.63 €
INVESTISSEMENT	1 300 067.26 €	769 590.57 €	- 530 476.69 €	669 960.48 €	139 483.79 €
	3 347 739.06 €	3 192 334.73 €	- 155 404.33 €		1 346 441.42 €

Le compte administratif 2019 est adopté à l'unanimité hors la présence du Maire.

3. AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 DU BUDGET GENERAL DES BOIS D'ANJOU.

Monsieur le Maire propose au Conseil de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 du budget général ainsi qu'il ressort de la présentation du CA 2019.

Il constate que le compte administratif présente un résultat d'exécution de :

Au titre de l'exercice antérieur : 831 885.27 €

Au titre de l'exercice arrêté : 375 072.36 €

Soit un résultat à affecter de :1 206 957.63 €

Il propose donc de porter en recettes d'investissement ligne 1068 la somme de 697 602.00 € pour, d'une part, couvrir les restes à réaliser 2019 s'élevant à 197 602.00 € et, d'autre part, financer de nouveaux investissements ; et d'affecter le solde de 509 355.63 € en report à nouveau de fonctionnement (compte 002).

Sans observation particulière il en appelle aux votes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

4. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET HPA

Après examen du compte administratif de l'exercice 2019, et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, Monsieur le Maire en appelle aux votes.

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur est adopté à l'unanimité.

5. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET HPA

Monsieur Pascal NOGRY, adjoint au maire, délibérant hors de la présence du maire, donne acte de la présentation faite du compte administratif pour les comptes 2019 :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT REPORTE N-1	RESULTAT DE CLÔTURE
FONCTIONNEMENT	42 875.25 €	88 476.88 €	45 601.63 €	0 €	45 601.63 €
INVESTISSEMENT	259 788.87 €	125 257.08 €	- 134 531.79€	49 264.82 €	- 85 266.97 €
			RESULTAT DE	CLÔTURE :	- 39 665.34 €

Le compte administratif 2019 est adopté à l'unanimité hors la présence du Maire.

6. CONSTATION ET AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 DU BUDGET HPA

Monsieur le Maire propose au Conseil de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 du budget HPA ainsi qu'il ressort de la présentation du CA 2019.

Il constate que le compte administratif présente un résultat d'exécution de :

Au titre de l'exercice antérieur :0 €

Au titre de l'exercice arrêté : 45 601.63 €

Soit un résultat à affecter de :45 601.63 €

Il propose donc de porter ce résultat de **45 601.63 €** en recettes d'investissement au compte 1068 pour couvrir en partie le déficit d'investissement qui s'élève à **85 266.97 €**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

Sans observation particulière il en appelle aux votes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

7. APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET « ATELIER RELAIS N°2

Après examen du compte administratif de l'exercice 2019, et après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, Monsieur le Maire en appelle aux votes.

Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur est adopté à l'unanimité.

8. APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET « ATELIER RELAIS N°2

Monsieur Pascal NOGRY, adjoint au maire, délibérant hors de la présence du maire, donne acte de la présentation faite du compte administratif pour les comptes 2019 :

Les comptes 2019 sont arrêtés ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT REPORTE N-1	RESULTAT DE CLÔTURE
FONCTIONNEMENT	11 620.85 €	11 249.24 €	- 371.61 €	845.80 €	474.19 €
INVESTISSEMENT	2 992.39 €	15 510.11 €	12 517.72 €	17 418.97 €	29 936.69 €
			RESULTAT DE	CLÔTURE :	30 410.88 €
	14 613.24 €	26 759.35 €			

Le compte administratif 2019 est adopté à l'unanimité hors la présence du Maire.

9. CONSTATION ET AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 DU BUDGET ANNEXE « ATELIER RELAIS N°2 »

Monsieur le Maire propose au Conseil de statuer sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2019 du budget AR2 ainsi qu'il ressort de la présentation du CA 2019.

Au titre de l'exercice antérieur : 845.80 €

Au titre de l'exercice arrêté : - 371.61 €

Soit un résultat à affecter de : + 474.19 €

Il propose donc de porter la somme de 474.19 € en recette de fonctionnement au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)

Sans observation particulière il en appelle aux votes.

La proposition est adoptée à l'unanimité.

10. AUTORISATION DE MANDATER UNE PARTIE DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2020 -ANNULE ET REMPLACE LA DL 2019-83 SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE

Monsieur le Maire expose que dans l'attente du vote du budget primitif principal 2020, la Conseil Municipal dispose de la possibilité d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

La délibération n° 2019-83 – qui avait le même objet - cumulait les reports de 2018 ainsi que les nouveaux crédits pour 2019, or, les 25% autorisés ne doivent reposer que sur les nouveaux crédits.

Il propose donc de modifier la précédente délibération comme suit :

Chapitre	BP 2019 voté moins les Reports N-1 :	25%
20	38 000.00	9 500.00
204	131 500.00	32 875.00
21	2 133 688.97	533 422.24
23	60 000.00	15 000.00

Sans observation particulière, il soumet la proposition au vote.

Le Conseil municipal approuve la délibération à l'unanimité.

11. Rattachement à la consultation lancée par le Centre de Gestion pour la couverture des risques statutaires des agents au 1^{er} janvier 2020

Monsieur le Maire expose que le Centre de gestion peut souscrire pour le compte des collectivités affiliées des contrats d'assurance groupés les garantissant contre les risques statutaires. Un contrat de groupe similaire avait été souscrit par la Commune des Bois d'Anjou en 2017.

Ce contrat venant à échéance, le centre de gestion se propose d'organiser une nouvelle consultation.

L'objet du projet de délibération sera d'autoriser la Commune des Bois d'Anjou a participer à la consultation sans autre engagement.

Madame BRODIN sollicite des précisions sur l'étendue des risques statutaires ; M.DESBONNES, Directeur Général des Services lui précise qu'il s'agit notamment de rembourser la Commune de la prise en charge des arrêts de travail au-delà de la période de carence.

Sans autre demande de précision, Monsieur le Maire soumet le projet au vote.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

12. Vote du tableau des effectifs

Ce projet est retiré de l'ordre du jour aux fins d'apporter davantage de précisions sur la composition dudit tableau.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire informe le Conseil du souhait de la société Orange d'installer une antenne relais au lieu-dit la Gravelle (Saint – Georges du Bois) de même que sur le secteur de Fontaine – Guérin. Il propose que les deux projets soient étudiés concomitamment. Une rencontre aura lieu avec Orange prochainement à ce propos (Le 31 janvier 2020).

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance.

La séance est levée à 22h30.

Arnaud MONCHICOURT

Sandro GENDRON

Maire

Secrétaire

RELEVÉ DES DÉLIBÉRATIONS

2020/01_ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET GÉNÉRAL DES BOIS D'ANJOU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2019 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes

de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après examen du compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui des titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part et est adopté à l'unanimité.

2020_02 /APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET GENERAL DES BOIS D'ANJOU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sous la présidence de Monsieur Pascal NOGRY, adjoint au maire, délibérant hors de la présence du maire, Monsieur ARNAUD MONCHICOURT, ordonnateur, sur le compte administratif 2019,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif qui peut se résumer ainsi :

Les comptes 2019 sont arrêtés ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTATS DE L'EXERCICE	RESULTATS REPORTE N-1	RESULTATS DE CLÔTURE
FONCTIONNEMENT	2 047 671.80 €	2 422 744.16 €	375 072.36 €	831 885.27 €	1 206 957.63 €
INVESTISSEMENT	1 300 067.26 €	769 590.57 €	- 530 476.69 €	669 960.48 €	139 483.79 €
	3 347 739.06 €	3 192 334.73 €	- 155 404.33 €		1 346 441.42 €

Le compte administratif 2019 est adopté à l'unanimité hors la présence du Maire.

2020_03/ AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 DU BUDGET GENERAL DES BOIS D'ANJOU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu le compte administratif 2019 du budget général des Bois d'Anjou,

- Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement 2019,
- Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de :

Au titre de l'exercice antérieur : 831 885.27 €

Au titre de l'exercice arrêté : 375 072.36 €

Soit un résultat à affecter de : 1 206 957.63 €

Monsieur Le Maire propose :

de porter en recettes d'investissement ligne 1068 la somme de **697 602.00 €** pour, d'une part, couvrir les restes à réaliser 2019 s'élevant à 197 602.00 € et, d'autre part, financer de nouveaux investissements ;

et d'affecter le solde de 509 355.63 € en report à nouveau de fonctionnement (compte 002)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

1^{er} article : PORTE en investissement la somme de 697 602.00 € pour couvrir les restes à réaliser 2019 et le financer de nouveaux investissements **ligne 1068,**

2^{ème} article : AFFECTE le solde de 509 355.63 € en report à nouveau de fonctionnement (compte 002)

2020_04/ APPROBATION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE « HOTELLERIE DE PLEIN AIR » 2019 DES BOIS D'ANJOU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2019 et les décisions modificatives qui s'y attachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif l'état des restes à recouvrer et l'état des reste à payer,

Après examen du compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui des titres de recettes émis et celui des mandats

de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part et est adopté à l'unanimité.

2020_05/APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF DU BUDGET ANNEXE « HOTELLERIE DE PLEIN AIR » 2019 DES BOIS D'ANJOU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sous la présidence de Monsieur Pascal NOGRY, adjoint au maire, délibérant hors de la présence du maire, Monsieur ARNAUD MONCHICOURT, ordonnateur, sur le compte administratif 2019,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif qui peut se résumer ainsi :

Les comptes 2019 sont arrêtés ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT REPORTE N-1	RESULTAT DE CLÔTURE
FONCTIONNEMENT	42 875.25 €	88 476.88 €	45 601.63 €	0 €	45 601.63 €
INVESTISSEMENT	259 788.87 €	125 257.08 €	- 134 531.79€	49 264.82 €	- 85 266.97 €
			RESULTAT DE	CLÔTURE :	- 39 665.34 €

Le compte administratif 2019 est adopté à l'unanimité hors la présence du Maire.

2020_06/CONSTATION ET AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT 2019 DU BUDGET ANNEXE « HOTELLERIE DE PLEIN AIR » DES BOIS D'ANJOU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu le compte administratif 2019 du budget annexe « Hôtellerie de Plein air » des Bois d'Anjou,

- Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement 2019,
- Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de :

Au titre de l'exercice antérieur : 0 €

Au titre de l'exercice arrêté : 45 601.63 €

Soit un résultat à affecter de : 45 601.63 €

Monsieur Le Maire suggère :

de porter ce résultat de **45 601.63 €** en recettes d'investissement au compte 1068 pour couvrir en partie le déficit d'investissement qui s'élève à **85 266.97 €**.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

AFFECTE le résultat de fonctionnement de 45 601.63 € en recette d'investissement au compte 1068.

2020_07/APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2019 DU BUDGET ANNEXE ATELIER RELAIS N° 2 » DES BOIS D'ANJOU

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après s'être fait présenter le budget primitif 2019 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes et de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après examen du compte administratif de l'exercice 2019,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018, celui des titres de recettes émis et celui des mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2019 par le receveur n'appelle ni observation ni réserve de sa part et est adopté à l'unanimité.

**2020_08/APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019 DU BUDGET ANNEXE
« ATELIER RELAIS N° 2 » DES BOIS D'ANJOU**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sous la présidence de Monsieur Pascal NOGRY, adjoint au maire, délibérant hors de la présence du maire, Monsieur ARNAUD MONCHICOURT, ordonnateur, sur le compte administratif 2019,

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives de l'exercice considéré,

Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif qui peut se résumer ainsi :

Les comptes 2019 sont arrêtés ainsi :

	DEPENSES	RECETTES	RESULTAT DE L'EXERCICE	RESULTAT REPORTE N-1	RESULTAT DE CLÔTURE
FONCTIONNEMENT	11 620.85 €	11 249.24 €	- 371.61 €	845.80 €	474.19 €
INVESTISSEMENT	2 992.39 €	15 510.11 €	12 517.72 €	17 418.97 €	29 936.69 €
			RESULTAT DE	CLÔTURE :	30 410.88 €
	14 613.24 €	26 759.35 €			

Le compte administratif 2019 est adopté à l'unanimité hors la présence du Maire.

**2020_09/CONSTATION ET AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT
2019 DU BUDGET ANNEXE « ATELIER RELAIS N°2 » DES BOIS D'ANJOU -**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu le compte administratif 2019 du budget annexe « Atelier Relais n° 2 » des Bois d'Anjou,

- Statuant sur l'affectation des résultats de fonctionnement 2019,

- Constatant que le compte administratif présente un résultat d'exécution de :

Au titre de l'exercice antérieur : 845.80 €

Au titre de l'exercice arrêté : - 371.61 €

Soit un résultat à affecter de : + 474.19 €

Monsieur le Maire propose de porter la somme de 474.19 € en recette de fonctionnement au compte 002 (Excédent de fonctionnement reporté)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE cette affectation.

**2020_10/ AUTORISATION DE MANDATER UNE PARTIE DES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DU BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL 2020 –
ANNULE ET REMPLACE LA DL 2019-83 SUITE A UNE ERREUR MATERIELLE**

Dans l'attente du vote du budget primitif principal 2020, l'article L 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales me permet, dès le 1^{er} janvier 2020 sous réserve d'une approbation du conseil municipal, d'engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

La délibération n° 2019-83 cumulait les reports de 2018 ainsi que les nouveaux crédits pour 2019, or, les 25% autorisés ne doivent reposer que sur les nouveaux crédits.

En conséquence, je vous propose de mettre en œuvre cette disposition pour les opérations figurant dans le projet de délibération suivant :

Vu le budget primitif 2019,

Vu l'article L 1612-1 du code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant la nécessité de poursuivre ou de débiter les opérations inscrites au budget primitif 2019...,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE Monsieur Le Maire à engager, liquider et mandater des opérations d'investissement dans la limite des plafonds ci-dessous :

Chapitre	BP 2019 voté moins les Reports N-1 :	25%
----------	---	-----

20	38 000.00	9 500.00
204	131 500.00	32 875.00
21	2 133 688.97	533 422.24
23	60 000.00	15 000.00

2020_11/ CONTRAT D'ASSURANCE GROUPE

Le Maire rappelle au conseil que, conformément aux dispositions de l'article 26 de la loi 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, le Centre de Gestion peut souscrire pour le compte des collectivités et établissements du département, qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers découlant des dispositions des articles L 416-4 du code des communes et 57 de la Loi 84-53 suscitée ainsi que des dispositions équivalentes couvrant les risques applicables aux agents contractuels.

Considérant l'intérêt que représente la négociation d'un contrat d'assurance groupe,

le Conseil après délibération décide de rattacher la collectivité à la consultation lancée par le Centre de gestion pour la couverture des risques statutaires des agents à compter du 1^{er} janvier 2021.

Caractéristiques de la consultation :

- Couverture de l'ensemble des risques statutaires pour les agents titulaires et contractuels.
- Franchise de 30 jours cumulés avec abrogation pour les arrêts supérieurs à 60 jours, accidents du travail et maladies professionnelles sans franchise.

Garantie des charges patronales (optionnelle).

Option : Franchise de 10 jours fermes pour accident du travail et maladie professionnelle ; cette option devra nécessairement être associée à une proposition sans franchise pour ces deux risques.

Charge le Maire de signer la demande de consultation.

Fait et délibéré aux Bois d'Anjou le 27 janvier 2020

**Arnaud Monchicourt
Le Maire**

Validation compte rendu du 27 janvier 2020 (indiquer votre absence et pouvoir) :

NOM du conseiller	PRENOM du conseiller	Signature ou ABSENT/EXCUSE
Commune déléguée de Brion		
Florence	BAHUON	EXCUSEE
Pascal	NOGRY	
Gérald	LAVIEC	ABSENT
Annie	LAURENT	EXCUSEE (Pouvoir à Arnaud MONCHICOURT)
Bruno	POUVREAU	
Clarisse	BUCHER	ABSENT
Dean	BLOUIN	
Martine	BRIOT	
Fabrice	BOURCIER	EXCUSE (POUVOIR A SANDRO GENDRON)
Monique	MALARD	
Jean-Marc	METAYER	
Sylvie	ROUSSIASSE	EXCUSEE
Josselin	GRIMAUT	ABSENT
Commune déléguée de Fontaine Guérin		
Arnaud	MONCHICOURT	
Sandro	GENDRON	
Jocelyne	RUBEILLON	
Philippe	RICHER	EXCUSE (POUVOIR A JOCELYNE RUBEILLON)
Frédéric	FORET	
Patrick	COCHIN	
Franck	RUAULT	
Chantal	MOREAU	
Stéphane	FORTANIER	
Dominique	VINCENT	
Isabelle	MOYA-RAMDANI	ABSENT
Angélique	BRODIN	
Emilie	LEHOREAU	
Commune déléguée de Saint Georges du Bois		

Laurent	CUREAU	ABSENT
Estelle	BOYEAU	ABSENT
Thierry	CHEVRIER	
Éric	ROCHARD	ABSENT
Samuel	MAUPETIT	
Alain	TAUNAY	
Valérie	LEROUX	ABSENTE